

PAR COURRIEL [REDACTED]

Lévis, le 9 décembre 2022

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Superficie cultivée en canola pour 2022 – région du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
N/Réf : 2210631C**

---

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès qui nous a été transmise le 6 décembre dernier par le Centre de services d'Alma. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir la superficie totale cultivée en canola pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour l'année 2022.

Dans un premier temps, nous tenons à vous informer que La Financière agricole du Québec (FADQ) ne détient que les données des superficies assurées aux programmes qu'elle administre. Conséquemment, ces données donnent un portrait incomplet de la production de canola pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Vous trouverez ci-dessous, le tableau recensant les renseignements visés par votre demande et détenus à la FADQ..

Superficies assurées en canola pour 2022 dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Programme d'assurance récolte (ASREC)	5 790,8 ha assurés
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)	5 984,2 ha assurés

Prenez note que la majorité des clients sont assurés aux deux programmes et que ces superficies ne peuvent pas être additionnées, puisque ce sont les mêmes pour la grande majorité. De plus, l'écart s'explique par un nombre supérieur de clients assurés au programme ASRA par rapport à ceux assurés au programme ASREC.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A- 2.1) vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.